



# Coupure du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) du 22 juin au 30 juin 2026.

Pour en savoir plus : [Autorisations d'urbanisme - Lannion-Tregor Communauté](#)

Pendant la période de fermeture du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) **du 22 au 30 juin 2026**, les modalités de dépôt et de traitements des dossiers sont modifiées comme suit :

**Dépôt des dossiers** : Seuls les dépôts par voie papier sont acceptés. Les dossiers pourront être remis à l'adresse suivante : Mairie – 3 route de Perros -, aux heures d'ouverture habituelles [8h-12h / 13h30-17h30].

**Traitement des dossiers déposés en ligne avant le 22 juin 2026 et non finalisés** : Les demandes de pièces complémentaires, de majoration de délai ou de décision seront transmises par courrier postal à l'adresse du demandeur ou par voie dématérialisée sur sa boîte mail si le pétitionnaire a coché la case  J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.